

OPEN D'AUTOMNE ASPOM

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

L'ASPOM ÉCHECS de BORDEAUX organise :

L'OPEN D'AUTOMNE

du samedi 29 OCTOBRE 2011 au mardi 01 NOVEMBRE 2011

dans la salle du restaurant d'entreprise SNCF

(83bis, Rue Amédée-Saint-Germain 33800 BORDEAUX)

mise à disposition par le **Comité d'Établissement Régional des Cheminots** de Bordeaux

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs classés FIDE.
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.05).
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglés leurs droits d'inscription à l'heure prévue pour la clôture.

ARTICLE 3 HORAIRES, FORFAIT

- inscriptions sur place: samedi 29 octobre de 09 h 00 à 09 h 20
- Clôture des inscriptions: d° à 09 h 20
- Affichage des appariements ronde 1 d° à 09h25

RONDE 1	Samedi	29.10.2011	09 H 30
RONDE 2	Samedi	29.10.2011	15 H 00
RONDE 3	Dimanche	30.10.2011	09 H 30
RONDE 4	Dimanche	30.10.2011	14 H 00
RONDE 5	Lundi	31.10.2011	19 H 00
RONDE 6	Mardi	01.11.2011	09 H 30
RONDE 7	Mardi	01.11.2011	14 H 00

Remise des prix le Mardi 01 novembre 2011 à 18 h 30 dans cette même salle

Un joueur perd la partie par forfait s'il joue son premier coup 20 min après l'heure prévue pour le début ; le retard est partagé tant que les deux joueurs sont absents.

ARTICLE 4 CADENCE

1h30' et 30 s/coup

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

PAR CHÈQUE BANCAIRE RECU AVANT LE SAMEDI 29 10 2011:

Seniors: **40 €** Jeunes(<18 ans) et féminines: **20 €**
RÈGLEMENT SUR PLACE = **50 €** = **25 €**

½ tarif pour le joueur s'engageant à ne recevoir aucun prix, ou
25% de réduction par joueur d'un même club hors CUB à partir de 4, de 10 pour les clubs de la CUB, joueurs ayant choisi ½ tarif exclus.

ARTICLE 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-aequos sera réalisé en appliquant successivement les systèmes suivants, dans cet ordre:

- 1 – Nombre de victoires
- 1 – Buchholz tronqué
- 3 – Performance

ARTICLE 7 PRIX

Classement général

	1 er	300 € garantis, et, si la recette le permet :		
	2 ème			
	3 ème			
par catégories:		1700/1899	1500/1699	1000/1499
	1 er	€	€	€
	2ème	€	€	€
	3ème	€	€	€

Prix spéciaux : jeunes, féminines, prix non cumulables
Les prix et catégories seront affichés lors de la troisième ronde

ARTICLE 8 ARBITRAGE

Arbitre principal: Alain Sallette, Arbitre fédéral 2

ARTICLE 9 COMMISSION D'APPEL

La Commission d'appel sera constituée avant la première ronde par le Président de BORDEAUX ASPOM ÉCHECS, en fonction des personnalités présentes

ARTICLE 10 DIVERS

- interdiction de fumer
- exclusion après un forfait non justifié avec demande d'explication et transmission du dossier à la FFE. (2 mois de suspension automatiques) : (Rappel : il suffit de prévenir l'arbitre au plus tard 15' avant l'heure de début de la ronde que l'on sera absent).
- toute infraction aux règles pourra faire l'objet d'un avertissement écrit et affiché dans la salle de jeu, deux avertissements écrits entraînent l'exclusion du tournoi et la transmission d'un dossier à la Commission de Discipline de la Fédération du joueur concerné.

ARTICLE 12 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement.

L'organisateur,

José Chatenet



L'arbitre,

Alain Sallette

